

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le quinze mai à 19h00, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Angélique DELAHAYE, Maire.

Etaient présents :

Mme Angélique DELAHAYE, M. Jean-Yves AUDIGOU, Mme Corinne JALLAIS, M. Jean-Marie LAVAT, Mme Chantal RENAUD, M. Marc MARTIN, Mme Corinne RENOULEAU, M. René TRUET, Mme Roseline DAGNAS, M. Philippe COURTEMANCHE, Mme Michèle DUCHESNE, M. Jean-Michel UHART, Mme Caroline MEZIN, M. Philippe PEAN, M. José DURO, M. Jacques BRAULT, Mme Laëtitia BERMELL, M. Claude BUNET, Mme Muriel PHILIPPON-BOUQUET, Mme Caroline JALLAIS.

Etaient excusés: Mme Florence GUINAULT

Absents représentés : Mme Delphine BARRAULT donne pouvoir à M. Philippe PEAN, M. Alain SCHNEL donne pouvoir à M. Jacques BRAULT.

Secrétaire de séance : M. Jean-Michel UHART

Date de convocation : 11 mai 2015

Elus en exercice : 23

Présents : 20

Absents : 1

Pouvoirs : 2

Votants : 22

Propos liminaire

Présentation du dispositif des voisins vigilants par le Lieutenant Sébastien MINIER du Groupement de Gendarmerie Départementale d'Indre-et-Loire, Compagnie d'Amboise.

Madame le Maire ouvre la séance à 19h45

Désignation du Secrétaire de séance

Rapports de commissions

Décisions du Maire

5. Administration générale/Sécurité

5.1 - Convention de partenariat avec La Poste pour l'organisation d'une Agence Postale Communale

6. Intercommunalité

6.1 - Adhésion de la commune d'Ingrandes de Touraine et retrait de la commune de Mazières de Touraine du Syndicat Intercommunal Cavités 37

7. Ressources humaines

7.1 - Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe et création d'un poste d'adjoint territorial spécialisé dans les écoles maternelles de 1^{ère} classe

7.2 - Convention de stage avec le Lycée Professionnel Agricole de Chambray-lès-Tours

8. Finances/Commande publique

8.1 - Décision modificative n°1 au Budget Ville

8.2 - Subvention 2015 à l'association du comité de jumelage du canton de Bléré et la commune de Garrel

9. Activités scolaires et périscolaires

9.1 - Tarification des services périscolaires pour la rentrée 2015/2016

10. Petite enfance/jeunesse

11. Affaires sociales

12. Tourisme/Culture/Fêtes et Cérémonie/Sports/Vie associative

13. Urbanisme

14. Environnement

15. Eau/Assainissement

15.1 - Convention de servitude de passage de canalisations d'assainissement - acte rectificatif

16. Voirie/réseaux/Eclairage public

16.1 - Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies et de services en matière d'efficacité énergétique avec le SIEIL

17. Bâtiments/Patrimoine

17.1 - Convention de partenariat avec l'Association Les Amis du Manoir Thomas Bohier dans le cadre de la reconstruction de l'Eglise

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Jean-Michel UAHRT est désigné secrétaire de séance.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

- Rapport de la Commission Vie Associative et Sports du 26 janvier 2015
- Rapport de la Commission Vie Associative du 18 mars 2015

DÉCISIONS DU MAIRE

Donner acte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire

N°	Date	Objet de la décision	Coût en € TTC
D-2015-06	07/04/2015	Contrat de prestation de service pour la création et la maintenance du site Internet de la commune avec la société Projectil communication à Tours (37000)	Budget Ville Article 6238 Création site 4080€TTC Hébergement 288€TTC/an Maintenance 768€TTC/an
D-2015-07	15/04/2015	Contrat d'entretien des hottes de cuisson des restaurants scolaires avec la société AVIPUR TOURAINE à Notre Dame d'Oé (37390)	Budget Ville Article 61522 945€TTC/an
D-2015-08	16/04/2015	Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) n° 9 à 14/2015	Pas de préemption
D-2015-09	21/04/2015	Contrat de prestations de déchets avec la société COVED à Chanceaux-près-Loches (37600).	Budget Ville Article 61522 162€TTC/mois
D-2015-10	21/04/2015	Convention avec le Satese 37 relative à des études spécifiques portant sur la métrologie	Budget Assainissement Article 617 233.18€TTC

5 - ADMINISTRATION GENERALE/SECURITE (Rapporteur Angélique DELAHAYE)

5.1 - Convention de partenariat avec La Poste pour l'organisation d'une Agence Postale Communale

Afin de pouvoir offrir le maintien de ce service aux administrés, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le partenariat avec La Poste pour l'organisation d'une agence postale communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, approuve les termes de la convention de partenariat avec La Poste et autorise Madame le Maire à la signer.

6 - INTERCOMMUNALITE (Rapporteur Jean-Yves AUDIGOU)

6.1 - Adhésion de la commune d'Ingrandes de Touraine et retrait de la commune de Mazières de Touraine au Syndicat Intercommunal Cavités 37

Suite à l'assemblée générale du comité syndical des Cavités 37 le 19 mars dernier, acceptant :

- L'adhésion de la commune d'Ingrandes de Touraine
- Le retrait de la commune de Mazières de Touraine au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

Et conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que le Conseil Municipal se prononce à son tour sur ces décisions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve :

- L'adhésion de la commune d'Ingrandes de Touraine
- Le retrait de la commune de Mazières de Touraine au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

7 - RESSOURCES HUMAINES (Rapporteur Angélique DELAHAYE)

7.1 - Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe et création d'un poste d'adjoint territorial spécialisé dans les écoles maternelles de 1^{ère} classe

Dans le cadre de la réussite du concours d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) par un agent, il convient, à compter du 1^{er} juin 2015, de :

- Supprimer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe
- Créer un poste d'adjoint territorial spécialisé dans les écoles maternelles de 1^{ère} classe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des effectifs.

7.2 - Convention de stage avec le Lycée Professionnel Agricole de Chambray-lès-Tours

Afin de compléter un stage déjà effectué à l'école maternelle Françoise Dolto, la commune a été sollicitée par le Lycée Professionnel Agricole de Chambray-lès-Tours pour accueillir un stagiaire au sein des services périscolaires du 8 juin au 4 juillet 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de stage avec le Lycée Professionnel Agricole de Chambray-lès-Tours pour accueillir ce stagiaire au sein des services périscolaires de la commune du 8 juin au 4 juillet 2015.

8 - FINANCES/COMMANDE PUBLIQUE (Rapporteur Jean-Yves AUDIGOU)

8.1 - Décision modificative n°1 au Budget Ville

Dans le cadre de l'incendie de l'Eglise le 17 avril dernier, et pour pouvoir honorer les premières factures relatives à sa remise en état, il convient de procéder à une décision modificative du Budget de la Ville :

IMPUTATION	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
7788 <i>(autres produits exceptionnels)</i>	45 000 € <i>(1^{er} versement assurance)</i>	
6718 <i>(autres charges exceptionnelles)</i>		45 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte la présente décision modificative au Budget de la Ville.

8.2 - Subvention à l'Association du Comité de Jumelage du canton de Bléré et la commune de Garrel

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur l'attribution de la demande de subvention faite par l'association du comité de jumelage du canton de Bléré et la commune de Garrel.

Objet de la demande de subvention pour 2015	Attribué en 2014	Proposition 2015
Organisation et financement des échanges de jeunes	100 €	100 €

Cette subvention sera imputée à l'article 6574 du Budget Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention de 100 euros à l'association du comité de jumelage du canton de Bléré et de la commune de Garrel.

9 - AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES (Rapporteur Angélique DELAHAYE)

9.1 - Tarification des services périscolaires pour la rentrée 2015/2016

CANTINE - GARDERIE-TRANSPORT SCOLAIRE TARIFS 2015/2016		
	TARIFS 2014/2015	TARIFS 2015/2016
CANTINE MATERNELLE - FORFAIT	39.62 €	39.62 €
CANTINE MATERNELLE - OCCASIONNEL	3.20 €	3.20 €
CANTINE ELEMENTAIRE - FORFAIT	41.96 €	41.96 €
CANTINE ELEMENTAIRE - OCCASIONNEL	3.34 €	3.34 €
REPAS ADULTE	5 €	5 €
GARERIE - PAIEMENT A L'HEURE		1.20 €/heure
TRANSPORT SCOLAIRE COMMUNAL	140 €/an	150 €/an

ATELIERS PERISCOLAIRES TARIFS 2015/2016			
ENFANTS INSCRITS AUX NAP	1 ENFANT (Tarif annuel)	2 ENFANTS (Tarif annuel)	3 ENFANTS ET PLUS (Tarif annuel)
ECOLE ELEMENTAIRE	25 €	40 €	50 €
ECOLE MATERNELLE	15 €	25 €	30 €
FRATRIE SÉPARÉE (1 enfants dans chaque école)		35 €	
FRATRIE SÉPARÉE (1enfant dans 1 école et 2 enfants dans l'autre)			40 €

Après en délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, adopte la nouvelle tarification des services périscolaires applicable à la prochaine rentrée scolaire (2015/2016).

15 - EAU/ASSAINISSEMENT (Rapporteur Jean-Marie LAVAT)

15.1 - Convention de servitude de passage de canalisations d'assainissement - acte rectificatif

Par délibération en date du 25 octobre 2004, le Conseil Municipal a autorisé la commune de Saint Martin le Beau à signer avec Monsieur Michel FORTIN une convention pour une autorisation de passage en terrain privé d'une canalisation d'évacuation d'eaux usées grevant la parcelle AD 307, devenue AD 463.

L'assiette foncière grevée par cette servitude de passage comprend également une parcelle AD 308 (appartenant à Monsieur Michel FORTIN) qui a été omise lors de l'établissement de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la rectification permettant d'ajouter la parcelle AD 308 dans l'assiette foncière de cette servitude.

16 - VOIRIE/RESEAUX/ECLAIRAGE PUBLIC (Rapporteur Marc MARTIN)

16.1 - Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies et de services en matière d'efficacité énergétique avec le SIEIL

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les acheteurs publics ont l'obligation de conclure de nouveaux contrats de fourniture d'énergies dans le respect des règles de la commande publique. Toutefois, les collectivités territoriales ont pu bénéficier, de la part de leur fournisseur actuel, d'un contrat de transition valable jusqu'au 1^{er} juillet 2015.

En matière de fourniture d'électricité, seuls les sites qui ont une consommation supérieure à 36 KVa sont concernés (tarifs jaunes et verts) par cette réglementation.

Le SIEIL propose aux communes qui le souhaitent d'adhérer à un groupement de commande d'achat d'énergies. Le SIEIL assurera les procédures de mise en concurrence.

Pour la commune de Saint Martin le Beau, seul le gymnase est concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 1 voix contre, décide l'adhésion de la commune au groupement de commande d'achat d'énergie pour la fourniture d'électricité.

17 - BATIMENTS/PATRIMOINE (Rapporteur Angélique DELAHAYE)

17.1 - Convention de partenariat avec l'Association Les Amis du Manoir Thomas Bohier dans le cadre de la reconstruction de l'Eglise

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de partenariat avec l'association Les Amis du Manoir Thomas Bohier dans le cadre de la remise en état et de la reconstruction de l'Eglise et autorise Madame le Maire à la signer.

-ooOoo-

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22h20.

Saint Martin le Beau, le 20 mai 2015

Vu pour être affiché,

**Angélique DELAHAYE
Maire,
Député européen**